

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 08796
Numéro SIREN : 751 095 712
Nom ou dénomination : AFFLELOU

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2021 sous le numéro de dépôt 126959

AFFLELOU

Société par actions simplifiée au capital de 231.481.560,85 euros
Siège social : 11, rue d'Argenson – 75008 Paris

751 095 712 RCS Paris

EXTRAIT PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un
Le vingt-neuf septembre,
A quinze heures trente

[...]

IV - Cooptation de M. Mandeep Panesar en qualité de nouvel administrateur en remplacement de M. Simon Brown, administrateur démissionnaire

Le Conseil,

Connaissance prise (i) des statuts, (ii) de la lettre de démission de Monsieur Simon Brown de ses fonctions de membre du Conseil et (iii) de la lettre d'acceptation des fonctions de membre du Conseil de Monsieur Mandeep Panesar,

prend acte de cette démission et remercie Monsieur Simon Brown pour sa contribution en tant que membre du Conseil,

décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, conformément à l'article 13.4.2 des statuts de la Société, de coopter en qualité de membre du Conseil, Monsieur **Mandeep Panesar**, né à Nairobi (Kenya) le 27 avril 1978, de nationalité britannique, demeurant 53 Beaconsfield road, Epsom, kt18 6hy – London (UK), pour la durée du mandat du membre du Conseil démissionnaire restant à courir, soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2021, étant précisé que cette nomination à titre provisoire devra faire l'objet d'une ratification à la plus prochaine délibération collective des Associés.

Prend acte que Monsieur Mandeep Panesar a d'ores et déjà fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui lui seraient confiées et qu'il n'est frappé par aucune mesure, ni disposition législative ou réglementaire susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.



Pour extrait certifié conforme
Le Président
Alain POURCELOT